



# Histoires de réussite

de l'Agence de la consommation  
en matière financière du Canada



## Laurin Jeffrey

### Agent immobilier

Laurin Jeffrey est agent immobilier. Selon lui, bien que la plupart des gens qu'il rencontre aient de l'expérience en ce qui concerne les cartes de crédit, les prêts automobiles et le crédit-bail, ils connaissent moins les prêts hypothécaires. À son avis, le langage utilisé pour ces derniers ne leur est pas très familier et porte souvent à confusion.

Pour Laurin, posséder des connaissances financières de base est un atout important, car les consommateurs doivent avoir un bon crédit quand ils font une demande d'hypothèque. « Si vous ne comprenez pas la façon dont le crédit fonctionne, vous serez sérieusement déçu lorsque vous irez à la banque pour demander qu'on vous prête quelques centaines de milliers de dollars. Si vous n'êtes pas capable de gérer une limite de carte de crédit de 1 000 \$, on ne vous laissera pas mal gérer un prêt pour l'achat d'une maison. »

Lorsque des clients viennent le voir pour l'achat d'une propriété, Laurin est souvent appelé à leur donner des conseils sur la façon de s'y prendre du point de vue financier. On lui pose plusieurs questions, par exemple : Que dois-je faire pour obtenir un prêt hypothécaire? Combien d'argent dois-je emprunter? Quel montant dois-je verser pour la mise de fonds? Quels seront mes paiements mensuels?

Pour aider ses clients à faire des choix judicieux tout au long de leurs démarches, Laurin leur recommande souvent de consulter plusieurs des publications et des outils interactifs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). « J'aime vraiment les outils de l'ACFC, car ils sont une bonne source d'information indépendante qu'on peut partager avec les gens. Ces outils me permettent de fournir un niveau de service encore meilleur. Ça montre aux gens que vous êtes sérieux et que vous n'êtes pas uniquement à l'affût d'une commission. »

Cette histoire de réussite fait partie d'une série de témoignages qui peuvent être visionnés sur le site Web de l'ACFC à l'adresse [acfc.gc.ca](http://acfc.gc.ca).

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs sur les produits et les services financiers afin d'aider les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale, les exploitants de réseaux de cartes de paiement et les organismes externes de traitement des plaintes respectent les lois et les engagements publics visant à protéger les consommateurs.